

DHENNE AVOCATS

Le seul cabinet français dédié au droit des brevets d'invention.

Dhenne avocat est une boutique parisienne fondé en 2018 par Matthieu Dhenne, spécialisée dans le droit des brevets d'invention.

Domaines d'intervention

CONSEIL

- Audits de portefeuille de brevets et de contrats liés aux brevets d'invention ainsi qu'au savoir-faire
- stratégie de protection des innovations
- valorisation de brevets
- accord de confidentialité (dit " NDA ")
- accord de consortium
- licences FRAND
- contrat de copropriété de brevet
- contrat de transfert de technologie
- contrat de communication de savoir-faire
- contrat de cession de dessin ou modèle
- contrats de licence de brevets, marques, dessin ou modèle
- contrat de cession de brevets, marques, dessins et modèles, droit d'auteur
- contrat de salariés
- contrat de maintenance informatique
- contrat de partenariat inclut des aspects de propriété intellectuelle

CONTENTIEUX

- saisies-contrefaçon devant les juridictions françaises et la JUB (Juridiction Unifiée du Brevet)
- actions en contrefaçon de brevet
- actions en annulation de brevet
- protection du secret des affaires
- inventions de salariés
- actions relatives à la concurrence déloyale et parasitaire

Nous intervenons dans divers domaines techniques, accompagnés par nos partenaires ingénieurs brevets :

- Électronique
- Informatique/télécommunications
- Engagements FRAND
- Chimie
- Biotechnologies
- Dispositifs médicaux et produits pharmaceutiques
- Mécanique

Équipe

L'équipe Dhenne Avocats est composée de quatre avocats et de partenaires externes spécialisés dans chacun des domaines techniques dans lesquels le cabinet intervient.

Matthieu DHENNE – Associé



Matthieu est Docteur avocat en droit des brevets, UPC representative, docteur en droit des brevets (Université Paris 2 Panthéon-Assas), il est titulaire d'un Master II Droit de la propriété industrielle, d'un LL.M. International Legal Practice de l'Université de Bond (Queensland, Australie).

L'expertise de Matthieu a été reconnue par plusieurs classements internationaux, **Legal 500 (tier 1 – Rising Star en 2018 et 2019) pour le contentieux des brevets d'invention,** Leader's League pour le contentieux des brevets d'invention **(Excellent)**, plus particulièrement, pour le contentieux des brevets d'**(Excellent)**.

Il est l'auteur d'un traité de droit des brevets paru aux éditions Lexis Nexis en avril 2024.

Charles de HAAS – of-Counsel

Charles est avocat au Barreau de Paris depuis plus de trente ans et spécialiste de la propriété intellectuelle jouissant d'une réputation incontestée dans ce domaine.

Sa passion pour la protection des droits de propriété intellectuelle l'a conduit à s'inscrire sur la Liste des Personnes Qualifiées en matière de Propriété Industrielle et au registre des Avocats près de l'Office Européen des Brevets à Munich.



Benjamin MOLLET-VIÉVILLE

Collaborateur



Après une première carrière en tant qu'ingénieur du son, Benjamin MOLLET-VIEVILLE est désormais inscrit au Barreau de Paris depuis 2020.

Benjamin intervient en droit de la propriété intellectuelle (droit des brevets, droit d'auteur, droit des marques et droit des dessins et modèles) et en concurrence déloyale et parasitisme, tant en conseil qu'en contentieux.

Benjamin est titulaire d'un Master II Droit de la propriété intellectuelle appliqué, dirigé par le Professeur Christophe CARON (Université Paris XII).

Mathilde JEAN

Collaborateur



Mathilde JEAN est avocate inscrite au barreau de Paris depuis 2021.

Elle a débuté sa carrière dans des cabinets renommés en droit de la propriété intellectuelle avant de diversifie son expérience dans d'autres cabinets d'avocats français ou, en tant que juriste, dans les sociétés Orange, LVMH et EUROPACORP.

Mathilde est diplômée du Master de droit des affaires (Université Paris V) et du Master Droit de la propriété intellectuelle appliquée, dirigé par le Professeur C. Caron (Université Paris XII).



De gauche à droite : Mathilde Jean, Matthieu DHENNE, Charles de Haas, Benjamin Mollet-Viéville

Nos valeurs

Implication **Expertise** **Réactivité** **Combativité** **Créativité** **Technicité**

Témoignages

Guillaume Ménage

Directeur propriété intellectuelle du groupe LEDGER

« Matthieu is one of the most brilliant patent litigator I met in Europe.

Very deep legal and technical understanding with as a strong ***client-focused approach.***

Matthieu is creative by essence, and able to ***design successful legal strategies****.*

Very nice guy to spend time with! »

Michel Rorai

Directeur Propriété intellectuelle du groupe LIPTON

« Matthieu was recommended to me as we were looking for strong legal support in a strategic ***patent infringement case in France****. I'm glad I can conclude that the recommendation was rightly given. Matthieu has proven to be not only a very skilled patent, fast thinking and seasoned lawyer but has* ***handled our case very aggressively*** *(in a positive way!) and with a lot of commitment. Highly recommended ».*

Prof. Dr. Tilman Müller-Stoy

Avocat Brevet chez BARDEHLE PAGENBERG

« Matthieu is nothing less than the "white Mbappé" of french patent law! ***Smart, energetic, entrepreneurial and with a strong scientific background*** *(the latter being more the white than the Mbappé). Plus a multi-lingual nice guy. » .*

Frédéric LESCURE

PDG du groupe SOCOMORE

« Matthieu Dhenne accompagne et conseille l'entreprise dans la durée, souvent longue des procédures. Nous constatons son ***investissement*** *constant dans les dossiers. La participation à la prise en charge mentale d'une procédure, conjuguée à la* ***compétence*** *maintient la relation de* ***confiance****. Confiance, un simple mot, toujours justifié ».*

Dominique SOARES

Fondateur et PDG de WAFF

« Matthieu Dhenne est clairement un expert ***hautement qualifié*** *et compétent dans son domaine. Bien que nous n'ayons pas beaucoup travaillé ensemble, je n'hésiterais pas une seconde à confier à Matthieu des dossiers importants ».*

Gabriele MOHSLER

Vice-Présidente Brevets d'ERICSSON

« Matthieu DHENNE fournit des conseils ***précis*** *et* ***clairs*** *dans un domaine qui l'est rarement : celui des marques et brevets. Il sait faire preuve de* ***pragmatisme****, en fonction des enjeux ».*

Ivan MASSONNAT

PAI Partners, Domaine BELARGUS

« *J'ai eu l'occasion de travailler avec Matthieu DHENNE sur une affaire de brevet avec des procédures parallèles en Allemagne et en France. J'ai apprécié non seulement sa compréhension des aspects techniques de l'affaire, ce qui est plutôt rare pour un juriste, mais aussi sa connaissance des aspects procéduraux allemands. Mais Matthieu est avant tout un juriste* ***hautement spécialisé, précis, et innovant****. Ce fut un plaisir de travailler avec lui et je serais heureux de renouveler cette expérience* ».

Pierre-Aimé DESPALLE, Conseil en propriété industrielle sénior chez HUAWEI.

« *Matthieu DHENNE est l'une des pointures dans le contentieux des contrefaçons de brevets et l'organisation d'opérations de saisies complexes et multiples. Toujours* ***à la pointe de l'actualité jurisprudentielle*** ».

Jérôme LEGRAIN, Commissaire de justice

« *Matthieu DHENNE est un praticien* ***compétent*** *qui possède une vaste* ***expérience*** *dans le domaine de la propriété intellectuelle. Je le recommande vivement pour ses capacités, sa* ***fiabilité*** *et son professionnalisme* »

Niccollo FERRETI,

Avocat Associé, NUNZIANTE MAGRONE IP

« *Matthieu DHENNE possède une très grande* ***expertise*** *dans son domaine. C'est évidemment un pré-requis mais que l'on rencontre rarement à ce niveau. Mais ce qui fait la réelle texture de Matthieu, c'est* ***l'énergie*** *qu'il met pour défendre et gagner ses combats !* ».

Stephan AUBERGER, Fondateur de SALVECO

« Maître DHENNE, une ***compétence*** *incontournable pour la défense de notre IP. Ingénieux,* ***vaillant*** *et plein d'énergie pour vous conseiller et défendre vos intérêts. Disponible et à l'écoute, ce qui en fait une collaboration agréable ».*

Quelques affaires récentes

Action en contrefaçon devant la JUB (en demande)	Le cabinet a représenté une société de droit italien devant la Juridiction Unifiée du Brevet aux fins de sanctionner des actes de contrefaçon de son brevet européen portant sur un « instrument à commande manuelle de remplissage de commande » à l'encontre d'une société française sur l'ensemble du territoire européen. Il s'agit de la deuxième affaire présentée par un cabinet français devant cette juridiction. Des demandes d'interdiction (rappel des produits des circuits commerciaux, mise à l'écart définitive et destruction des produits et matériels) ont été formulées ainsi que des demandes indemnitaires. L'affaire est aujourd'hui suspendue en raison de la conduite de négociations menées par le cabinet.
Affaire en contrefaçon en demande devant le Tribunal Judiciaire de Paris	Le cabinet a représenté une société spécialisée dans la fabrication de coussins gonflables dans une affaire de contrefaçon de ses brevets français et européen à l'encontre du leader de la distribution d'équipement sportifs français. Le cabinet a réalisé plusieurs opérations de ***saisie contrefaçon*** afin d'appréhender les matériels et les éléments financiers et comptables nécessaires à l'évaluation du préjudice. ***La validité des brevets a été reconnue*** par la juridiction malgré les demandes reconventionnelles en nullité de D pour insuffisance de description, défaut de nouveauté et défaut d'activité inventive. La validité des opérations de ***saisie-contrefaçon*** a été reconnue par la juridiction.
Affaire en contrefaçon	Le cabinet a représenté une entreprise ayant développé une technologie de pointe dans le secteur de la mobilité urbaine à l'encontre de l'un de ses concurrents directs et ancien

en demande devant la Cour d'appel de Paris *(en demande)*	partenaire bien plus établi qui contrefaisaient ses brevets et commettaient des actes de concurrence déloyale et parasitaire à son encontre. Des opérations de ***saisie-contrefaçon*** ont été accordées et réalisées avec succès. L'affaire portait également sur des faits de diffamation et des actes de dénigrement en raison de propos tenus publiquement relatifs au litige en cours. Le cabinet a formé une exception d'incompétence qui a été accueillie par le Juge des référés du tribunal de Commerce de Paris.
Affaire en contrefaçon en demande devant le Tribunal Judicaire de Paris *(en demande)*	Le cabinet a représenté le leader des produits biocides sur le marché à l'encontre de l'un de ses concurrents directs qui utilisait la formule brevetée par deux titres français et européens devant le Tribunal Judiciaire de Paris puis la Cour d'appel de Paris. Deux opérations de saisie-contrefaçon ont été opérées, lesquelles ont été contestées par une procédure en référé-rétractation par laquelle le saisi invoquait également la protection au titre du secret des affaires. Une expertise de tri de ces documents a été sollicité et obtenue par le cabinet, laquelle a permis d'obtenir la levée du secret des affaires pour les pièces nécessaires à la protection par le secret des affaires et la mise en place d'une expertise de tri pour les documents pouvant effectivement bénéficier de ce régime. L'affaire sur le fond est pendante devant le Tribunal Judiciaire de Paris et suspendue car ***des négociations d'une licence sont en cours.***
Audit de contrat de savoir-faire	Le cabinet intervient fréquemment pour audit les contrats d'un constructeur automobile allemand relativement aux clauses de ***protection du savoir-faire et*** de propriété intellectuelle.

Audit de contrat de savoir-faire	Le cabinet intervient fréquemment pour auditer les contrats d'un constructeur automobile allemand relativement aux clauses de ***protection du savoir-faire*** et de propriété intellectuelle, qu'il s'agisse de contrats de travail, de transferts de technologies ou de prototype.
Conseil	Préparation à des opérations transfrontalières de saisie pour un ***leader du marché pharmaceutique*** incluant notamment la préparation d'une « protective letter » devant la Juridiction Unifiée du Brevet.
Conseil	Le cabinet prépare ses clients en vue de saisies-contrefaçon pouvant intervenir à leur siège social ainsi qu'à leurs établissements, ceci incluant la préparation des matériels informatiques, la formation des salariés, ainsi qu'une assistance physique ou téléphonique pendant les opérations de saisie.

Nous contacter

+33 1 71 60 61 46

contact@dhenne-avocats.fr

Tarifs

Les honoraires pratiques tiennent compte de la complexité du litige et de la plus-value que représente notre intervention. Des forfaits peuvent dans certains cas être mis en place. Les tarifs négociés selon le profil du client.

	Contentieux	Audits et Contrats
Avocat Associé	Taux horaire de 500 Euros H.T.	Taux horaire de 400 Euros H.T.
Avocat of-Counsel	Taux horaire de 450 Euros H.T.	Taux horaire de 350 Euros H.T.
Avocat collaborateur	Taux horaire de 350 Euros H.T.	Taux horaire de 250 Euros H.T.

